

■ ICT-PSP Programme “Compétitivité et Innovation”

Le Programme Cadre sur la Compétitivité et l'Innovation (CIP), établi pour la période 2007 - 2013, est organisé autour de 3 programmes spécifiques :

- Le Programme d'Innovation et d'Entreprenariat (EIP) ;
- **Le Programme du Plan de soutien aux Technologies de l'Information et de la Communication (ICT-PSP) ;**
- Le Programme Energie Intelligente pour l'Europe (IEEP).

Le but du programme ICT-PSP est de stimuler l'innovation et la compétitivité dans le domaine de l'information et de la communication. Pour cela, des financements sont mis en place afin de rendre possible l'étude, en conditions réelles, d'un système novateur (un TIC, Technologie de l'Information et de la Communication) lié à l'information et/ou à la communication. **Le programme soutient les actions d'innovation et de mise en œuvre de TIC grâce à une consommation de masse (exploitation de contenus digitaux par les citoyens, les gouvernements et les entreprises).**

L'utilisation des TIC et l'exploitation d'un contenu digital dans la sphère publique (santé, intégration sociale, patrimoine culturel, information du secteur public, éducation, administrations publiques et efficacité énergétique) nécessite une participation active des pouvoirs publics. Dans ce domaine particulier, l'enjeu des différents projets est centré sur l'absence de services utilisant les TIC, le manque d'interopérabilité des solutions entre les Etats membres et la fragmentation du marché et de l'espace informatif.

Le but du programme ICT PSP est alors de surmonter ces obstacles en aidant au développement de marchés dédiés aux TIC et aux contenus digitaux. Cette aide permet le développement de nouvelles opportunités de commerce et d'affaires.

■ ICT-PSP : Programme de travail pour 2011

Le programme d'appui stratégique en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC) est destiné à encourager une plus grande adoption des services basés sur des TIC innovantes et l'exploitation des contenus numériques dans toute l'Europe par les citoyens, les gouvernements et les entreprises, en particulier les PME.

Objectifs du programme :

1. Le programme vise principalement à encourager cette adoption dans les domaines d'intérêt général tout en relevant les défis de l'UE tels que ***l'avancée vers une économie respectueuse de l'environnement ou le vieillissement de la population.***
2. Le programme ***contribue à un meilleur environnement pour le développement de services basés sur les TIC*** et aide à surmonter les obstacles tels que le manque d'interopérabilité et la fragmentation du marché.

Activités soutenues par le programme TIC :

Le programme finance principalement des ***actions pilotes impliquant des organisations publiques et privées pour valider dans des conditions réelles des services basés sur des TIC innovantes et interopérables.***

5 thèmes sont abordés dans le programme de travail 2011 :

Thème 1 : les TIC pour une économie sobre en carbone et une mobilité intelligente - 24 M €

Thème 2 : contenu numérique - 38 M €



Thème 3 : TIC pour la santé, le vieillissement et l'inclusion - 18 M €

Thème 4 : Les TIC pour les services gouvernementaux et publics innovants - 21,5 M €

Thème 5 : L'innovation ouverte pour les services Internet - 14 M €

Les actions en réseau pour partager des expériences et préparer le déploiement des solutions basées sur des TIC innovantes dans ces domaines sont également soutenues, ainsi que le suivi de la société de l'information par des études comparatives, des analyses et des actions de sensibilisation.

■ Thème 1. Les ICT pour une économie sobre en carbone et une mobilité intelligente (24M€)

La stratégie numérique établie pour l'Europe souligne l'importance des TIC dans les considérations environnementales et appelle notamment à la création de partenariats entre l'industrie et le secteur public qui permettraient de « passer à des produits et des services utilisant moins de ressources, de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments et les réseaux électriques, ainsi que de mettre au point des systèmes de transport plus intelligents et moins consommateurs d'énergie ».

L'appel 2011 propose aussi un objectif spécifique pour soutenir les pilotes dans le domaine des TIC pour l'éclairage intelligent « Solid State Lighting (SSL) ». Cet objectif vise à démontrer la valeur de l'utilisation du Solid State Lighting (SSL) ainsi qu'à mesurer sa contribution à l'efficacité énergétique.

Le deuxième objectif vise à valider des solutions TIC novatrices qui réduisent la consommation d'énergie dans la construction publique. Cet objectif 2011 complète le portefeuille d'actions pilotes déjà lancées dans le domaine. Il suit la communication de la Commission "sur la mobilisation des TIC pour faciliter la transition vers l'efficacité énergétique et une économie sobre en carbone " qui met en évidence la capacité des TIC pour améliorer l'efficacité énergétique par le contrôle et la gestion directe des consommations d'énergie dans bâtiments.

Le troisième objectif porte sur nos systèmes de transport et la mobilité, à partir desquels dépend, dans une large mesure, notre capacité à évoluer vers une économie sobre en carbone. Cet objectif se concentre sur les services pour soutenir l'électro-mobilité.

Le financement total disponible pour ce thème est de 24 M € et il est destiné à financer des projets dans le cadre des trois objectifs énumérés ci-dessous.

■ Objectif 1.1 : Systèmes d'éclairage innovants basés sur le Solid State Lighting (SSL)

Instrument de financement :

Action pilote de type B. Il est destiné à soutenir l'action de 2 à 3 pilotes pour 10 M € de contribution de l'UE au total.

Objectif :

L'objectif est de démontrer l'intérêt de l'utilisation des solutions innovantes d'éclairage intelligent « Solid State Lighting (SSL) » en conditions de vie réelle afin d'être en capacité d'évaluer la perception des utilisateurs, de déterminer les coûts totaux engendrés et les économies d'énergie réalisées ainsi que de réaliser une sensibilisation à l'échelle européenne sur ces systèmes d'éclairage.

Cet appel est destiné à soutenir de 2 à 3 pilotes, y compris pour les phases de coordination des activités telles que la mesure de la contribution spécifique des SSL à l'efficacité énergétique, la rédaction des rapports et la diffusion des résultats.



Les projets doivent être des «actions phares» dans le domaine des SSL :

- Amélioration de la qualité de la lumière avec amélioration de l'efficacité énergétique,
- Tests sur les dernières avancées dans les technologies SSL européenne (inorganique, organiques et/ou une combinaison des deux)
- Utilisation de systèmes de contrôle intelligent.

Conditions :

Les pilotes doivent aborder leur projet de manière très illustrative puisque ceux-ci devront apporter directement d'importants avantages aux citoyens et devront être complétés par une prise de conscience à l'échelle européenne. Plus précisément, les pilotes doivent:

- **Répondre à un large éventail d'utilisation** de cet éclairage (intérieur/extérieur, à l'exclusion d'une utilisation purement décorative) ;
- **Viser la rénovation de bâtiments ou d'infrastructures existants** et assurer la compatibilité et l'interopérabilité avec la gestion des bâtiments et les installations existantes. L'accent devra être mis sur l'utilisation dans les secteurs commerciaux et/ou non-résidentiels, y compris pour les secteurs grand public, parapublic ou privés;
- **Produire de nouvelles données sur la perception des utilisateurs, sur les coûts économiques et sur la consommation d'énergie comparée à celle des systèmes non-SSL;**
- **Impliquer tous les acteurs** de la chaîne de l'éclairage et de l'industrie du luminaire (architectes et concepteurs d'éclairage, entrepreneurs/installateurs et utilisateurs finals, y compris les intervenants et les utilisateurs finals du secteur public, le cas échéant).
- Les financements européens devront être utilisés pour contribuer au coût initial supplémentaire d'une installation SSL (soit la partie supplémentaire à l'installation d'un système non-SSL), la validation des économies d'énergie et de la réduction de l'empreinte carbone réalisées, ainsi que la diffusion des résultats du projet au-delà de la pratique courante actuelle en impliquant et en ciblant les installateurs, les utilisateurs et le grand public.
- Les pilotes sont tenus de **collaborer et de contribuer aux méthodes de mesure communes** et de communiquer entre projets financés afin d'évaluer les économies d'énergie et la réduction de l'empreinte carbone. Ils devront également fournir des estimations précises du coût total d'entretien et du retour sur investissement des solutions SSL.
- **Participer à la mise en réseau et à la coordination entre les différents pilotes** soutenus dans le cadre de cet objectif, ainsi qu'avec d'autres initiatives existantes, pour assurer une visibilité et un impact maximum.
- Les activités de diffusion et de communication doivent faire partie intégrante du travail proposé et aborder non seulement les réseaux d'experts, mais également les autorités publiques et les acteurs qui pourraient jouer un rôle pour le futur déploiement ou la réplication de la solution ou du service envisagé, ainsi que le grand public.
- Les organismes nationaux et régionaux de l'énergie doivent être impliqués dans la diffusion des résultats. Des mesures seront également attendues pour contribuer à la mise en place d'initiatives pertinentes concernant l'étiquetage et la certification.
- Les propositions doivent inclure des indicateurs chiffrés spécifiques et réalistes permettant de suivre les progrès aux différents stades de la vie des projets.

Résultats attendus :

- Accélérer l'acceptation par le marché et permettre un large déploiement des systèmes intelligents SSL en Europe menant à des économies substantielles d'énergie, à un éclairage de meilleure qualité et à une réduction des coûts totaux pour les utilisateurs;
- Accroître la compétitivité de l'industrie européenne en matière d'éclairage et de contrôle des systèmes d'éclairage ;
- Contribuer à l'étiquetage qualité de l'UE, à la certification et à la normalisation en matière d'efficacité énergétique des systèmes d'éclairage;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique de l'Europe à l'horizon 2020.



■ Objectif 1.2 : Les TIC pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics

Instrument de financement :

Action pilote de type B. Il est destiné à soutenir plusieurs actions pour un maximum de 7 M € de contribution de l'UE au total.

Objectif :

L'objectif est de **démontrer en conditions réelles de fonctionnement** que les avancées des composants et des systèmes **TIC** (par exemple : les compteurs intelligents, l'éclairage intelligent, l'électronique de puissance, la micro-génération de l'énergie, etc.) **peuvent contribuer directement à réduire les pertes d'énergie ainsi qu'améliorer la consommation des bâtiments publics** (écoles, hôpitaux, bureaux administratifs) en Europe.

Les projets présentés devront aborder les économies d'énergie en période de pointe et présenter des économies d'énergies réalisables de la consommation annuelle de plus de 15% par les différents utilisateurs ainsi que par les gestionnaires d'immeubles.

Ces actions pilotes doivent viser à valider l'efficacité des solutions TIC, servir de vitrines technologiques et faciliter l'adoption et la réplication des solutions TIC.

Conditions :

Les projets pilotes doivent utiliser les solutions TIC existantes (« produits sur l'étagère » ou résultats de recherches abouties) pour la collecte des données, le stockage, la gestion et l'exécution des algorithmes de contrôle et les interactions. Un nombre important de bâtiments devra être impliqué dans chacun des pilotes pour assurer que la solution proposée est pertinente sur le marché européen.

En outre :

- Les pilotes doivent impliquer les pouvoirs publics au niveau approprié (national, régional ou local) et **fournir la preuve de la disponibilité des infrastructures énergétiques** nécessaire à la réussite des projets pilotes.
- **L'approche doit être clairement axée sur la demande**, assurer l'acceptation et l'adoption en impliquant les utilisateurs finals pendant toute la durée du projet. Le consortium doit également inclure les fournisseurs de TIC, les opérateurs de réseau et de distribution de l'énergie et les gestionnaires d'immeubles.
- **La validation des solutions doit être effectuée dans des conditions réelles**, pour une période d'au moins un an et les résultats doivent être présentés dans un ensemble consolidé de bonnes pratiques (le cas échéant, les lignes directrices, les manuels et les matériels de formation) pour activer la réplication.
- **La validation devra fournir des preuves socio-économiques de l'intérêt d'un investissement dans le domaine des TIC ainsi que les preuves de l'acceptation par les utilisateurs et la récupération de l'investissement.** Les propositions doivent inclure des plans détaillés pour la durabilité et l'adoption à plus grande échelle au-delà du projet.
- Les propositions doivent aborder les questions d'interopérabilité, se conformer aux normes et tenir compte des meilleures pratiques. Les projets doivent aussi fournir des garanties éthiques appropriées.
- **Les proposant doivent être prêts à partager des informations et coopérer avec d'autres projets**, notamment ceux qui sont déjà financés par les TIC PSP7, en particulier pour définir et adopter une méthodologie commune pour mesurer les gains d'énergie par le biais des TIC.
- Les activités de diffusion et de communication doivent faire partie intégrante du travail proposé et aborder non seulement les réseaux d'experts, mais également les autorités



publiques et les acteurs qui pourraient jouer un rôle pour le futur déploiement ou la réplique de la solution ou du service envisagé, ainsi que le grand public.

- Les propositions doivent inclure des indicateurs chiffrés spécifiques et réalistes permettant de suivre les progrès à différents stades de la durée de vie des projets.

Résultats attendus :

- Accélérer l'acceptation par le marché et permettre un large déploiement des systèmes intelligents TIC en Europe menant à des économies substantielles d'énergie et à une réduction des coûts totaux pour les utilisateurs;
- Habilitier les gestionnaires d'immeubles et les utilisateurs finals à jouer un rôle central dans l'accroissement de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂.
- Contribuer à l'atteinte des objectifs d'efficacité énergétique de l'Europe à l'horizon 2020.

■ **Thème 3. Les TIC pour la santé, le vieillissement et l'inclusion (18M€)**

«Les TIC pour la santé, le vieillissement et l'inclusion» est une des priorités de l'agenda numérique pour l'Europe.

Plus précisément, ce thème est une action clé de l'agenda de la Commission Européenne qui souhaite travailler avec les États membres et les autorités compétentes des pays associés ainsi qu'avec tous les autres acteurs intéressés par ces actions pilotes pour **équiper les Européens avec l'accès en ligne sécurisé à leurs données de santé** en 2015 et atteindre d'ici 2020 un large déploiement des services de télémédecine.

Ce thème prend également en charge l'e-inclusion ainsi que la **nécessité pour l'Union de renforcer la coopération entre les États membres et les pays associés en matière de cyber-santé**.

Le financement total disponible pour ce thème est de 18 M € et il est destiné à financer des actions en vertu des quatre objectifs énumérés ci-dessous. Les projets TIC financés par le PSP dans ce thème sont appelés à contribuer au site Internet européen dédié aux échanges de bonnes pratiques (<http://www.epractice.eu>) ainsi qu'à la diffusion de la plate-forme en devenant des membres actifs de la communauté et ainsi contribuer à l'ensemble de ses succès.

■ **Objectif 3.1 : Les solutions TIC pour la prévention des chutes et le vieillissement**

Instrument de financement :

Cet objectif est soutenu par deux instruments de financement distincts.

Tester les solutions TIC pour la prévention et la détection des chutes:

Instrument de financement :

Pilote de type B - Il est destiné à soutenir plusieurs projets pilotes pour un maximum de 8,5 M € de contribution de l'UE au total.

Objectif :

L'objectif est d'améliorer sensiblement la qualité de vie et la qualité des soins pour la population vieillissante en fournissant des solutions indépendantes de vie et en mettant l'accent sur la protection contre les chutes, la prévention et la sécurité des personnes âgées.



Les projets devront démontrer une augmentation substantielle de la qualité de vie des personnes âgées tout en réduisant considérablement les coûts de soins, contribuant ainsi, à une grande échelle, à l'adoption des solutions en Europe.

Les solutions doivent répondre aux besoins de tous les acteurs et prendre en compte les nécessaires restructurations organisationnelles, les modèles commerciaux correspondants et la planification financière.

Les sites pilotes concernés devront être sélectionnés pour être représentatifs des différents groupes sociaux et des différents contextes organisationnels à travers l'Europe afin de démontrer la flexibilité nécessaire de la solution technologique pour répondre aux besoins.

Les pilotes devront démontrer que les personnes âgées ont pu prolonger de manière substantielle leur maintien à domicile ainsi que l'efficacité accrue des systèmes de soins.

Les projets doivent être clairement axés sur la demande et miser sur des partenariats public-privé. Ils doivent réunir un ensemble d'actions régionales répondant aux objectifs ci-dessus et impliquer les acteurs concernés tels que les services de santé, les services sociaux, les sociétés de logement, les organismes d'assurance, etc. Une forte implication des usagers et de leurs représentants (familles et soignants) est prévue pour assurer l'acceptation de l'utilisateur final et l'adoption des solutions.

Conditions :

Les projets pilotes doivent répondre à cet objectif grâce à l'utilisation de solutions TIC en s'appuyant sur un ensemble complet de spécifications liées à la technologie et aux services intégrés et acceptés par l'ensemble des acteurs. Cela devra couvrir:

- **la prévention des chutes** (par exemple grâce à des supports tels que l'éclairage ou les environnements intelligent, des chaussures et des tapis à puce, des formations à la sécurité, la cognition ou l'équilibre, etc)
- **la détection des chutes**, par exemple : étude sur la fiabilité des données (réduction des faux positifs ou négatifs en combinant plusieurs données de télédétection), études sur la conformité et l'acceptation des solutions par les utilisateurs (par exemple, comment faire en sorte que les utilisateurs acceptent de porter des capteurs, que les solutions soient utilisées dans une salle de bain ou une chambre à coucher (vie privée), comment faire en sorte que la réponse soit rapide (s'assurer que l'aide peut être fournie rapidement en cas de besoin).
- **Une sécurité élargie et la favorisation de l'indépendance** (dans le cadre d'un projet traitant de solutions intégrées pour prolonger l'autonomie des personnes à risque vis-à-vis des chutes en conditions réelles.

Les pilotes doivent effectuer la validation de leur solution TIC à l'échelle intégrée (pas au niveau des composants individualisés), et en milieu familial (les milieux institutionnels peuvent également être couverts comme éléments supplémentaires).

Les pilotes, bien que basés sur les solutions TIC, doivent indiquer comment les solutions proposées pourront **s'inscrire dans un cadre plus large d'approche globale de la prévention des chutes**.

Les solutions seront expérimentées en conditions réelles et feront suite à un récapitulatif des besoins et à une validation fonctionnelle des spécifications.

Les proposants doivent présenter une méthodologie crédible et une population pilote pour **prouver l'impact socio-économique de leur solution**, par exemple en impliquant des personnes qui ont déjà subi des chutes tout en mettant en place des mesures suffisantes pour garantir la sécurité des participants au projet.

Le pilote doit associer les autorités publiques (à un niveau national, régional ou local) de chaque pays participant ayant des responsabilités et le contrôle budgétaire dans la zone de soins ou de prestations de services concernée. Une condition préalable à toute proposition sera de prouver la disponibilité en temps et la disponibilité de financements propres des infrastructures nécessaires pour la réussite des projets.



Les propositions doivent aborder les questions d'interopérabilité, se conformer aux normes et prendre en compte les bonnes pratiques. Les projets doivent aussi fournir des garanties appropriées aux questions d'éthique et de vie privée.

Le travail comprendra la diffusion de résultats non-confidentiels, preuves socio-économiques de l'intérêt des investissements dans le domaine des TIC (analyse coûts/bénéfices et satisfaction des utilisateurs) pour faciliter le développement de modèles d'affaires durables. Il comprendra également des plans détaillés pour une adoption durable et une réplication à plus grande échelle (matériel de référence, directives, manuels, matériel éducatif à utiliser pour la diffusion).

Les propositions doivent inclure **des indicateurs chiffrés spécifiques et réalistes** permettant de suivre les progrès aux différents stades de la vie des projets.

La mise en réseau et la coordination entre les pilotes sont également nécessaires pour assurer un maximum de visibilité et d'impact.

Les activités de diffusion et de communication doivent faire partie intégrante du travail proposé et aborder non seulement les réseaux d'experts, mais également les autorités publiques et les acteurs qui pourraient jouer un rôle pour le futur déploiement ou la réplication de la solution ou du service envisagé, ainsi que le grand public.

Résultats attendus :

- Essentiellement prolonger le temps que les personnes âgées peuvent passer de façon autonome à leur domicile en fournissant une sécurité basés sur les services TIC de prévention et détection des chutes;
- Fournir la preuve de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et de leurs familles, ainsi que de la qualité des services de santé et des services sociaux ;
- Faciliter une large diffusion des solutions TIC de prévention des chutes à travers l'Europe;
- Assurer une position de leader mondial de l'industrie européenne dans les marchés innovants pour les solutions TIC favorisant une vie indépendante et le vieillissement de la population.

Réseau TIC et Vieillesse

Instrument de financement :

Réseau thématique - Il est prévu de soutenir un réseau thématique pour un maximum de 500 k € de contribution de l'UE.

Objectif :

Les solutions TIC pour le vieillissement ont démontré un grand potentiel pour améliorer la qualité de vie et la viabilité des soins pour la population vieillissante. Il existe, à ce jour, des initiatives majeures au niveau européen mais aussi aux niveaux nationaux, mais elles sont actuellement encore trop largement isolées.

L'objectif est de rassembler les principales initiatives nationales ou régionales dans le domaine des TIC pour le vieillissement dans le but d'élaborer des directives pour le déploiement des solutions TIC pour le vieillissement, de partager les bonnes pratiques et de diffuser l'information à toutes les parties prenantes dans toute l'Europe.

Plus particulièrement, un dialogue avec la communauté financière peut être renforcé par la consolidation et le partage d'informations ainsi que par l'élaboration d'approches communes sur les mesures de l'impact socio-économique des solutions TIC.

Le réseau veille à ce qu'une base d'informations fiable soit établie, donnant accès à des informations pertinentes sur les activités en cours et les travaux issus de toute l'Europe.



Conditions :

Le réseau doit :

- S'appuyer sur les plates-formes clés des parties prenantes nationales ou régionales liés aux TIC et au vieillissement. Le réseau devra toucher un plus large éventail d'acteurs nationaux et internationaux comme l'industrie, les organisations d'utilisateurs, les pouvoirs publics, les investisseurs, le logement, les compagnies d'assurance et les prestataires de services dans toute l'Europe;
- Assurer la liaison au niveau de l'UE avec d'autres activités, notamment en intégrant les résultats des projets TIC pour le vieillissement au titre du programme ICT PSP et en contribuant à des événements et des activités clés. Des ateliers devraient être organisés sur des sujets d'intérêt commun, tels que des indicateurs et des méthodes de mesure pour évaluer l'impact, les nouvelles normes de soins, l'échange des résultats actuels et des expériences à un ensemble plus large de parties prenantes, la consolidation de spécifications communes pour des solutions efficaces et leur large diffusion.

Résultats attendus :

- Essentiellement prolonger le temps que les personnes âgées peuvent passer de façon autonome à leur domicile en fournissant une sécurité basés sur les services TIC de prévention et détection des chutes;
- Fournir la preuve de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et de leurs familles, ainsi que de la qualité des services de santé et des services sociaux ;
- Accélérer l'adoption des solutions TIC pour le vieillissement (et pour le maintien de l'autonomie) à travers l'Europe;
- Renforcer les partenariats entre tous les acteurs (innovations, acteurs industriels, pouvoirs publics et investisseurs);
- Contribuer à la création d'un marché à l'échelle européenne pour les solutions TIC pour le vieillissement, et assurer une position de leader mondial de l'industrie européenne dans ce domaine.

■ **Objectif 3.2 : Les compétences numériques et l'inclusion sociale**

Instrument de financement :

Action pilote de type B - Il est destiné à soutenir une action pilote pour un maximum de 2 M € de contribution de l'UE.

Objectifs :

L'objectif est d'aider à développer les compétences numériques pour les acteurs de l'inclusion sociale, avec une attention particulière portée sur les soins à domicile. Le projet devra piloter un soutien opérationnel grâce à des outils et des services en ligne ainsi que cibler la formation à distance, l'acquisition et la certification des compétences.

L'objectif devra être de contribuer à la structure professionnelle et de marché de « l'inclusion sociale » et améliorer l'efficacité des systèmes de soins des services de santé et des services sociaux.

Conditions :

Le pilote vise principalement les "acteurs de l'inclusion sociale" ainsi que les personnes qu'ils soutiennent (en particulier les soignants de personnes dépendantes, les proches de la famille, les associations et les autorités concernées). Les propositions doivent inclure l'un ou l'autre de ces



acteurs ou établir des liens étroits avec eux et démontrer la capacité de mobiliser les acteurs concernés pendant toute la durée du projet.

Le projet pilote devra porter sur les éléments suivants:

- Fourniture d'un point d'entrée unique pour l'information en ligne, les services, les plateformes et les outils existants, pertinents pour les groupes cibles, dans les pays européens. Le projet doit être structuré par thèmes couvrant par exemple l'acquisition et la reconnaissance des compétences, l'aide pratique et les outils, les informations pertinentes provenant de diverses sources (pouvoirs publics, organismes professionnels, utilisateurs, associations de citoyens ...), les bonnes pratiques, l'impact.
- Fourniture d'outils et de documents supplémentaires pour les groupes cibles, permettant de construire et de compléter les ressources existantes.
- L'apprentissage et la formation en ligne, des dossiers adaptés aux groupes cibles, que ce soit spécifiquement dédié aux compétences numériques ou à d'autres compétences pertinentes qui peuvent être acquises en ligne.
- L'évaluation et la certification pour les compétences numériques des acteurs de l'inclusion sociale.
- L'élaboration de voies de communication, la collaboration et le soutien destinés aux membres des groupes cibles et autres acteurs concernés.
- Une attention particulière devra être apportée à l'utilisateur et la facilité d'utilisation ainsi qu'à l'accessibilité et au multilinguisme des services proposés.
- Les propositions doivent inclure **des indicateurs chiffrés spécifiques et réalistes** permettant de suivre les progrès aux différents stades de la vie des projets.
- Les activités de diffusion et de communication doivent faire partie intégrante du travail proposé et aborder non seulement les réseaux d'experts, mais également les autorités publiques et les acteurs qui pourraient jouer un rôle pour le futur déploiement ou la réplication de la solution ou du service envisagé, ainsi que le grand public.

Résultats attendus :

- Renforcer l'utilisation des solutions TIC pour fournir un soutien social et des soins;
- Accroître les compétences numériques et l'engagement des personnes impliquées dans ce domaine;
- Accroître la visibilité du travail d'inclusion sociale.

■ Objectif 3.3 : L'e-accessibilité

Instrument de financement :

Action pilote de type B - Il est destiné à soutenir une action pilote pour un maximum de 3 M € de contribution de l'UE.

Objectifs :

L'objectif est de renforcer la mise en œuvre de l'e-accessibilité en Europe, notamment dans le domaine des services publics. Les projets devront produire des approches communes menant à la création et la prestation de services accessibles aux personnes handicapées et à la surveillance de l'accessibilité grâce à des plateformes multiples.

Conditions :

Le pilote portera en particulier sur les éléments suivants:



- L'orientation de la technologie pour produire, tester et valider la présentation et le contenu accessible sur de multiples plateformes (Internet, télévision numérique, mobiles, terminaux publics numériques). Cela concernera en particulier les outils, les modèles les spécifications de création et de conception des pages accessibles. Des tests manuels et automatiques seront entrepris, ainsi que des contrôles de la qualité et les aspects de conformité. Ce travail s'appuiera sur les projets passés et en cours financés par l'UE en tenant compte des spécifications existantes (notamment celles qui sont largement reconnues à l'international) pour le contenu Web, les outils de création, les utilisateurs, les applications Internet et tous les autres aspects pertinents pour l'e-accessibilité.
- L'accessible en ligne des services publics/services d'intérêt général, en accordant une attention particulière pour les services à fort impact social et les services transfrontaliers. Une attention particulière sera également accordée aux exigences d'accessibilité aux marchés publics des services sur le Web.
- Les dossiers de soutien et de formation pour les créateurs et les gestionnaires de sites Web et autres informations en ligne. Il s'agira notamment de programmes de référence, d'évaluation des compétences et de certification, de tutoriels et de bonnes pratiques du référentiel.
 - La sensibilisation du public ainsi que les systèmes de suivi et d'évaluation du statut et de l'impact de l'e-accessibilité, notamment en termes de qualité de service, de coûts et de bénéfices.
 - En outre, Les projets devront prendre en compte un large éventail de profils d'utilisateur et de fonctionnalités.
- Les normes internationales et les spécifications liées à Internet et l'e-accessibilité (dans le cadre du mandat de normalisation européenne 37616).
- Les propositions doivent inclure **des indicateurs chiffrés spécifiques et réalistes** permettant de suivre les progrès aux différents stades de la vie des projets.
- Les activités de diffusion et de communication doivent faire partie intégrante du travail proposé et aborder non seulement les réseaux d'experts, mais également les autorités publiques et les acteurs qui pourraient jouer un rôle pour le futur déploiement ou la réplique de la solution ou du service envisagé, ainsi que le grand public.

Résultats attendus :

- Faciliter l'alignement des efforts sur la mise en œuvre de l'accessibilité Web dans toute l'UE;
- Développer et valider d'une approche européenne commune et une méthodologie associée pour préparer la mise en œuvre harmonieuse des futures normes européennes.

■ **Objectif 3.4 : Responsabiliser les patients et faciliter le déploiement généralisé des services de télémédecine**

Instrument de financement :

Cet objectif est soutenu par deux instruments de financement distincts.

Accès sécurisé en ligne des patients à leurs dossiers médicaux :

Instrument de financement :

Pilote de type B - Il est destiné à soutenir plusieurs projets pilotes pour un maximum de 3,5 M € de contribution de l'UE au total.

Objectif :

La santé et la qualité de vie des patients peut être considérablement améliorée par l'utilisation de services innovants, basés sur un accès sécurisé en ligne convivial permettant aux utilisateurs



d'accéder à leurs données de santé et à leurs dossiers, ainsi qu'à d'autres services connexes, tels que le e-booking des consultations médicales ou le suivi dans le temps des services de gestion. Ces services permettent aux patients d'avoir un rôle plus actif dans la gestion de leur santé et de leur mode de vie.

L'objectif du projet pilote est de **valider ces services en conditions réelles de vie, d'évaluer leurs avantages et de préparer leur déploiement à grande échelle.**

Ils devraient être mis à l'essai à grande échelle, à un niveau national ou régional, en s'appuyant sur les expériences des pays pionniers. L'accent sera mis sur l'intensification et l'optimisation des travaux en cours.

Le pilote devra réaliser des évaluations sanitaires et économiques des services et proposer un modèle de durabilité à long terme. Il devra fournir des recommandations pour un ensemble minimal de services ainsi que leur mise en œuvre à l'échelle européenne.

Conditions :

Les services à mettre en œuvre pourront inclure (liste non limitative):

- Réservation ou re-programmation de rendez-vous médicaux
- suivi des références (par exemple : tests de laboratoire et/ou références des spécialistes)
- Possibilité de demander un deuxième avis de spécialiste ou de généraliste
- Service de gestion du suivi dans le temps des maladies
- Informations adaptées à chaque patient à des fins éducatives
- Prescriptions pharmaceutiques électroniques et possibilité de re-prescrire électroniquement en respectant les législations nationales.

Le pilote devra **réaliser des tests sur plusieurs sites** et permettre également un accès aux services lorsque le patient est en voyage.

Une attention particulière devra être accordée à la **protection de la vie privée et à la sécurité d'accès** et de communication des données des patients, ainsi qu'à la convivialité de l'utilisation.

Le pilote devra produire à grande échelle des **résultats mesurables et comparables en terme d'efficacité des solutions testées**, en utilisant une méthodologie d'évaluation commune et scientifiquement valable.

Le pilote devra **faire face aux défis juridiques, éthiques et organisationnels pour le déploiement des services**, et démontrer leurs potentiels d'extension et de durabilité.

Le Consortium devra réunir les principaux acteurs impliqués dans la fourniture de ces services.

Le pilote devra créer des synergies avec les initiatives existantes pertinentes.

Les propositions doivent inclure **des indicateurs chiffrés spécifiques et réalistes** permettant de suivre les progrès aux différents stades de la vie des projets.

Les activités de diffusion et de communication doivent faire partie intégrante du travail proposé et aborder non seulement les réseaux d'experts, mais également les autorités publiques et les acteurs qui pourraient jouer un rôle pour le futur déploiement ou la réplication de la solution ou du service envisagé, ainsi que le grand public.

Résultats attendus :

- Amélioration de la responsabilisation du patient conduisant à une augmentation de sa participation aux processus de soins et de prévention des maladies;
- Renforcement de la relation entre les professionnels de santé et les patients;
- Amélioration de la continuité et la qualité des soins, en réduisant la duplication des tests et des examens médicaux;
- Soutien au déploiement de services innovants de soins de santé personnalisés, et favorisation des échanges de bonnes pratiques entre les fournisseurs et les utilisateurs.

Soutenir le déploiement généralisé des services de télémédecine :



Instrument de financement :

Réseau thématique - Il est prévu de soutenir un réseau thématique pour un maximum de 500 k € de contribution de l'UE.

Objectif :

L'objectif est de faciliter l'échange de bonnes pratiques, de construire un large consensus parmi les parties prenantes dans la télémédecine et de préparer des engagements sur des actions spécifiques pour réduire les obstacles principaux empêchant un déploiement à grande échelle des services de télémédecine.

Le réseau doit être construit autour des questions soulevées dans la communication de la Commission sur « la télémédecine pour le bénéfice des patients, des services de santé et de la société » et doit élaborer des lignes directrices spécifiques pour accélérer le déploiement de la télémédecine et atteindre l'objectif fixé par l'Agenda numérique pour l'Europe en matière de cybersanté.

Le réseau fournira une plate-forme pour les parties prenantes, les États membres et les représentants des pays associés pour résoudre les problèmes juridiques liés à ce déploiement.

Les questions organisationnelles, techniques et relatives au marché seront également abordées.

Conditions :

Le réseau doit:

- Rassembler les experts des associations nationales de télémédecine, des États membres et des pays associés, des organisations de patients ou des professionnels de la santé, etc. La participation des organisations des professionnels de la santé est considérée comme particulièrement importante pour le succès du projet.
- Créer une synergie avec les initiatives existantes.

Résultats attendus :

- Création au sein de l'Union Européenne d'un large consensus sur des solutions communes pour relever les défis juridiques et organisationnels de l'implantation de services de télémédecine;
- Diffusion des bonnes pratiques pour le déploiement de la télémédecine;
- Amélioration de la sécurité juridique dans la télémédecine contribuant à une plus large acceptation.

